

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : JACQUET Jean-François (ENJERLIC Philippe), JAMMESERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), DUVION Stéphane (ALBERT Sylvie), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

Absents : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance

DELIBERATION N°4

OBJET : PERSONNEL – CREATION DE TROIS EMPLOIS EN CUI / PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

VU le Code du Travail,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi du 2 janvier 2018,

VU la circulaire du 12 février 2021 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Ce contrat aidé est réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Chaque parcours emploi compétences a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer trois postes « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC) pour une durée maximale de 24 mois à hauteur de 25h/semaine. La rémunération des agents sera fixée sur la base du SMIC horaire. La date de début de contrat est fixée au 1^{er} octobre 2022.

Deux contrats PEC viendront renforcer le Service Animation et un contrat PEC viendra renforcer les équipes des Services Techniques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer trois postes « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC)
- l'autoriser à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à créer trois postes « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC)

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 23/09/2022
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 23/09/2022